



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Circulation des VTT dans le secteur Sainte-Véronique à Rivière-Rouge

Rivière-Rouge, le 12 mai 2016 – Les véhicules tout terrain (VTT) pourront bientôt circuler dans le noyau villageois du secteur Sainte-Véronique.

En effet, un règlement permettant la circulation des VTT sur certains chemins municipaux a été adopté par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 29 mars dernier. Pour entrer en vigueur, ce règlement doit être soumis au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, lequel a un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'adoption dudit règlement pour exercer son pouvoir de désaveu. Par conséquent, le règlement devrait entrer en vigueur le 28 juin 2016.

Rappelons que le règlement prévoit la circulation des VTT à partir du Camping Sainte-Véronique jusqu'à la limite du territoire de Rivière-Rouge sur le chemin du Lac-McCaskill, et ce, en passant par le boulevard Fernand-Lafontaine dans le noyau villageois.

Une partie du boulevard Fernand-Lafontaine étant de juridiction provinciale, la signalisation sera faite conjointement avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ainsi, en préparation de l'entrée en vigueur dudit règlement, le ministère a déjà installé ses panneaux de signalisation, alors que ceux de la Ville le seront une fois que le règlement sera entré en vigueur.

— 30 —

***Source : M. Alain Deslauriers
Directeur général par intérim
Ville de Rivière-Rouge
819 275-2929 poste 223***